

FORMATION 7.1

Expéditeurs avec radioactifs



Initiale : 4 Jours | Recyclage : 2 Jours

Descriptif Général

Personnel chargé de préparer des expéditions de marchandises dangereuses pour le transport (personnel chargé de classifier les marchandises dangereuses pour le transport en même temps)

Tâches

Expéditeur de marchandises dangereuses effectuant la classification des matières

Expéditeur de marchandises dangereuses effectuant la classification des matières, l'emballage et la déclaration d'expéditeur

(Avec matières radioactives)

Métiers

Expéditeurs avec radioactifs

Objectifs

- Envoyer en toute sécurité des Marchandises Dangereuses par avion, dans le respect scrupuleux de la Réglementation en vigueur
- Répondre aux obligations réglementaires de l'I.A.T.A.- chapitre 1.5 et l'OACI - chapitre 1.4
- Maitriser la Réglementation IATA pour toutes les classes de danger à l'exception des matières radioactives
- Savoir identifier les différents types de marchandises dangereuses
- Connaître les étiquettes et marquages appropriés
- Connaître les documents nécessaires

Contenu de la formation

- Principes de base des marchandises dangereuses : applicabilité des marchandises dangereuses, restrictions générales, rôles et responsabilités, classification, emballages, étiquetage, marquages, interventions d'urgence de base.
- Classification des marchandises dangereuses : critères déclassification, marchandises dangereuses interdites au transport aérien, marchandises dangereuses autorisées, classes et divisions de danger, groupes d'emballage, désignation exacte d'expédition, , approbations éventuelles.
- Expédition : emballages, limites de quantité, quantités limitées, quantités autorisées sur avion passager ou avion cargo uniquement, divergences des Etats et des exploitants, expédition conformément aux dispositions de la réglementation, prescriptions d'emballage, instructions d'emballages, emballages à spécifications ONU, matériaux d'emballage spécifiques, apposition des étiquettes et marquages, utilisation de suremballages.
- Documentation : établissement de la déclaration d'expéditeur, lettre de transport aérien, documents d'approbation, dérogation, conservation des documents.
- Traitement des matières radioactives : détermination des radionucléides transportés, conditions de transport, emballages existants, limites d'activités pour les emballages de Type A, B ou C, application des divergences des Etats et des exploitants , établissement de la déclaration d'expéditeur.

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.